

Révolution et monarchie constitutionnelle (1789-1792)

Louis XVI dépense beaucoup d'argent pour faire la guerre et entretenir ses courtisans. En 1788, l'Etat ne peut plus payer ses dettes et les privilégiés refusent de payer des impôts nouveaux. Ils obligent le roi à réunir les *Etats généraux*. Louis XVI demande alors aux Français de rédiger des *cahiers de doléances*.

Le 14 juillet 1789, les Parisiens prennent la Bastille afin d'obliger le roi à accepter la formation de l'*Assemblée nationale*. Dans cette Assemblée, chaque député représente une voix, quel que soit l'ordre auquel il appartient. L'Assemblée supprime les droits féodaux dans la nuit du 4 août 1789, rédige une constitution qui détruit l'Ancien Régime, puis adopte la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* le 26 août.

Le roi ne veut pas accepter la Révolution et tente de s'enfuir avec sa famille. Une *Constitution* entre en vigueur en 1791 mais le 10 août 1792, la royauté est renversée. La *République* est proclamée le 22 septembre 1792. Le roi est guillotiné en 1793.

Lexique :

Cahiers de doléances : cahiers rédigés par la population pour y exprimer ses revendications.

Etats généraux : réunion des députés des trois ordres convoqués par le roi.

Assemblée nationale constituante : assemblée représentant la nation et réunie pour rédiger une Constitution.

Constitution : ensemble des lois qui établissent la forme d'un gouvernement.